

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE TROIS SEPTEMBRE (03/09/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 août 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,
M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

M. Luc PORTES (Représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoints**
M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Estelle HEMMAMI (Représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

08 – 03 septembre 2024

8. *Projet Educatif Territorial (PEDT)*

Rapporteur : Madame GAYET

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Considérant qu'une convention doit être passée avec le Préfet de Tarn-et-Garonne, le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale et la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période de 2024 à 2027,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au Conseil municipal d'adopter la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),**

APPROUVE les termes de ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du PEDT.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour copie conforme
Moissac, le 04 septembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE